



## PREFECTURE DU NORD

### **Appel à initiatives dans le cadre du Comité interministériel Égalité et Citoyenneté**

Initiatives citoyennes en faveur de la santé

*Cet appel à initiatives s'inscrit dans les orientations du Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015.*

Les inégalités de santé peuvent être source d'un sentiment d'exclusion des habitants issus des quartiers de la politique de la ville. C'est pourquoi la santé trouve sa place dans les 60 mesures du Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) du 6 mars dernier.

L'atelier santé ville (ASV), démarche située à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé, a pour objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Le département du Nord, particulièrement préoccupé par des indicateurs de santé défavorables, compte actuellement 15 ASV auxquels s'ajoutent 3 potentiels projets.

L'ASV constitue en tout premier lieu un espace où professionnels et habitants peuvent se rencontrer et travailler ensemble, sur les thèmes inhérents aux besoins et aux problématiques détectés. La mobilisation des habitants constitue la clé de voûte de la démarche ASV, car, dans le champ de la santé, le développement de l'empowerment et la participation sociale des citoyens pour avoir un impact sur leur environnement et leurs conditions de vie sont fondamentaux.

Cet appel à initiatives a pour but de susciter l'engagement citoyen des habitants en matière de santé et de permettre à des lieux d'accueil public de devenir des fabriques d'initiatives citoyennes en faveur de la santé.

Chaque ASV aura à charge :

- la diffusion de cet appel à initiatives en direction des associations du territoire avec lesquelles il bâtit sa démarche ;
- l'accompagnement méthodologique des potentiels porteurs associatifs ;
- la transmission unique des dossiers cerfa originaux de son territoire à la mission politique de la ville, doublé d'un envoi numérique accompagné d'un tableau synthétique récapitulant les actions déposées.

#### **Calendrier**

Date de clôture de l'appel à initiatives : vendredi 25 septembre 2015.

Mise en œuvre de l'action : octobre 2015 - décembre 2015.

*Possibilité de prorogation de l'action jusqu'au 30 juin 2016. Si l'action est programmée jusqu'au 30 juin 2016, merci de joindre au dossier un courrier de demande de prorogation daté du 15 octobre 2015, précisant que l'action ne sera pas terminée au 31 décembre 2015 et sollicitant une utilisation de la subvention jusqu'au 30 juin 2016.*

Date de transmission du bilan de l'action : 30 juin 2016 (30 septembre 2016 pour les dossiers ayant fait l'objet d'une prorogation).

#### **Territoire**

Quartiers de la politique de la ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3159>

#### **Thématique**

Citoyenneté et Santé

#### **Porteur(s)**

Associations intervenant en faveur des habitants de la politique de la ville  
Atelier Santé Ville, à condition que le projet fédère plusieurs associations

## **Publics prioritaires**

Publics issus de l'immigration  
Femmes isolées  
Jeunes  
Personnes âgées

## **Types d'action**

Collectives  
Ne seront financées que les actions nouvelles.

## **Objectifs de l'action proposée**

Le projet devra viser à accroître :

- la capacité des habitants à se prendre en main,
- à élaborer et réussir leurs propres projets,
- à analyser et résoudre les problèmes de santé qui se posent à eux,
- à intervenir sur les situations qu'ils vivent.

## **Mise en œuvre de l'action**

La thématique choisie devra être en adéquation avec les priorités des plans locaux de santé déterminées par le diagnostic ASV. L'action devra s'appuyer sur une démarche communautaire, permettant aux habitants d'acquérir un savoir-faire pour s'organiser et agir ensemble. La mise en œuvre, selon les ressources locales, devra s'inscrire dans une logique inter-partenaire offrant aux habitants d'occuper une place centrale dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. Chaque étape de l'action devra promouvoir les compétences et les savoir-faire des habitants.

## **Exemples d'actions**

Mise en place d'outils, numériques notamment, et d'espaces d'expression  
Construction d'une action de prévention par les habitants pour les habitants  
Création d'une plate-forme d'échanges de savoirs et savoir-faire  
Fédération d'un collectif d'habitants autour de problématiques de santé partagées  
Développement d'un média local de proximité animé par les habitants afin de promouvoir la santé  
Développement d'une bourse d'initiatives de santé dans le cadre des conseils citoyens

## **Budget**

La demande de subvention devra être égale ou supérieure à 2000€.  
Les co-financements sont souhaitables, mais ne constituent pas un critère de recevabilité.  
Frais de fonctionnement uniquement.

## **Évaluation**

La démarche d'évaluation de chaque projet devra faire apparaître des indicateurs relatifs :

- au processus de mise en œuvre,
- au travail partenarial
- à la participation des habitants
- à l'impact de l'action

Puisqu'il s'agit d'une action relevant de la politique de la ville, le bilan devra faire apparaître une traçabilité des bénéficiaires selon leur quartier de résidence, leur âge, leur sexe.

## **Contacts**

### Mission politique de la ville et égalité des chances

*Céline DOUAY*  
Chef la Mission Politique de la Ville  
03 20 30 57 99 - 06 34 44 43 02  
[celine.douay@nord.gouv.fr](mailto:celine.douay@nord.gouv.fr)

*Claire QUESNEL*  
Adjointe à la Chef de la Mission Politique de la Ville  
03 20 30 55 92 - 06 08 87 81 40  
[claire.quesnel@nord.gouv.fr](mailto:claire.quesnel@nord.gouv.fr)

### Délégué(e) du Préfet